



KINTO

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

[KINTO FRANCE SAS

KINTO-MOBILITY.FR

SOMMAIRE

01. Déclaration de conformité
02. Etat de conformité
03. Caractéristiques d'accessibilité
04. Contenus non accessibles
05. Compatibilité avec les navigateurs et les technologies d'assistance
06. Caractéristiques techniques
07. Alternatives suggérées
08. Exemptions
09. Coordonnées
10. Remédiation
11. Plan d'amélioration
12. Préparation de cette déclaration

01. Déclaration de conformité

Chez KINTO France, nous nous engageons à assurer l'accessibilité numérique conformément à la Directive EU du 17 avril 2019 relative à l'accessibilité des sites internet et applications mobiles des organisations privées et commerciales. KINTO France s'engage à rendre son site accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102.

Cette déclaration d'accessibilité ne s'applique qu'aux éléments suivants :

- Site Web : <https://www.kinto-mobility.eu/fr/fr>

Veillez noter que cette déclaration ne couvre pas d'autres contenus ou sites Web publiés sur l'un des sous-domaines ou services de fournisseurs tiers. Ces sites Web et leur contenu ou services ont leurs propres déclarations d'accessibilité spécifiques.

02. Etat de conformité

Les composants et les modèles utilisés sur les sites Web de KINTO ont fait l'objet d'un audit d'accessibilité externe, y compris des vérifications automatisées et manuelles. Cela a été fait pour s'assurer qu'ils respectent les directives d'accessibilité des [contenus Web \(WCAG\) 2.1](#), niveau AA. Le site internet de KINTO France est partiellement conforme.

03. Caractéristiques d'accessibilité

Le site web est conçu pour garantir une navigation simple et accessible.

Parmi les 37 critères WCAG auxquels le site répond, les fonctionnalités les plus importantes auxquelles vous devriez pouvoir accéder sont les suivantes :

- Critère WCAG « 1.4.1 – Utilisation de la couleur » : la couleur n'est pas utilisée comme seul moyen de transmettre des informations, y compris pour les messages d'erreur et les états interactifs.
- Critère WCAG « 1.4.3 – Contraste (minimum) » : les combinaisons de couleurs du texte et de l'arrière-plan sur l'ensemble du site web respectent le rapport de contraste minimum requis de 4,5:1 (ou 3:1 pour les gros caractères), ce qui facilite la lisibilité pour les utilisateurs malvoyants
- Critère WCAG « 2.1.1 – Clavier » : Toutes les fonctionnalités interactives du site web peuvent être utilisées à l'aide d'un clavier seul, sans nécessiter de timing spécifique pour les frappes.
- Critère WCAG « 2.1.2 – Absence de pièges clavier » : les utilisateurs du clavier peuvent naviguer librement à travers tous les composants, y compris les boîtes de dialogue et les superpositions, sans se retrouver bloqués.
- Critère WCAG « 3.3.2 – Étiquettes ou instructions » : des étiquettes ou des instructions sont fournies pour les saisies requises de la part de l'utilisateur.

04. Contenus non accessibles

Malgré tous nos efforts pour garantir l'accessibilité de notre site web, nous sommes conscients de certaines limites, que nous nous efforçons de corriger. Parmi les 13 critères WCAG pour lesquels le site web nécessite encore des améliorations, les 6 critères qui ne sont pas présents et les 2 critères de succès qui n'ont pas pu être testés, les principales limitations connues sont énumérées ci-dessous :

- Critère WCAG « 1.1.1 – Contenu non textuel (alternative textuelle) » : textes alternatifs et étiquettes incorrects ou incomplets.
- Critère WCAG « 1.3.1 – Informations et relations » : utilisation incorrecte de la sémantique des repères.
- Critère WCAG « 1.4.4 – Redimensionnement du texte » : le texte n'est pas redimensionnable à 200 % sans perte d'informations.
- Critère WCAG « 2.4.6 – Titres et étiquettes » : Certaines pages ne respectent pas une hiérarchie de titres cohérente et logique, ce qui rend plus difficile pour les utilisateurs de lecteurs d'écran de comprendre, de parcourir et de naviguer dans la structure d'une page.
- Critère WCAG « 3.3.3 – Suggestion en cas d'erreur » : les messages d'erreur des formulaires ne fournissent pas systématiquement des conseils spécifiques et exploitables pour aider les utilisateurs à comprendre ce qui n'a pas fonctionné et comment corriger leur saisie.

05. Compatibilité avec les navigateurs et les technologies d'assistance

Les principaux composants et modèles sont conçus pour être compatibles avec :

Systèmes d'exploitation et navigateurs :

- Version de Chrome 122.0.6261.70
- Version Edge : 121.0.2277.128
- Version de Firefox : 123.0
- Version Safari : 17.3
- Version Windows : Windows 11 Pro
- Version de MacOS : Sanoma 14.1.1
- Version Android : Android 13
- Version iOS : iOS 17.1

Lecteurs d'écran :

- Version 2023.10 de NVDA
- Voix off
- Discussion

06. Caractéristiques techniques

L'accessibilité de notre site web repose sur les technologies suivantes, qui fonctionnent en association avec la combinaison spécifique de navigateur web et de technologies d'assistance ou de plugins installés sur votre ordinateur :

- HTML
- WAI-ARIA
- CSS
- JavaScript

07. Alternatives suggérées

KINTO France s'engage à résoudre les problèmes d'accessibilité. Si vous rencontrez des obstacles lors de l'utilisation de notre site Web, veuillez nous en informer afin que nous puissions les aborder.

08. Exemptions

Aucun.

09. Coordonnées

Si vous avez des questions ou des commentaires sur l'accessibilité de notre site Web/application, veuillez contacter :

KINTO France

Courrier : marketing.pro@kinto-mobility.fr

10. Remédiation

Si vous nous avez signalé un problème d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à l'une des fonctionnalités du site internet et que vous n'avez pas reçu de réponses satisfaisantes, vous pouvez contacter le Défenseur des droits via <https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355> ou par courrier : Défenseur des Droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07.

11. Plan d'amélioration

KINTO France reste engagé à améliorer l'accessibilité du site dans un avenir proche. Grâce à l'audit d'accessibilité, le site web est systématiquement amélioré.

Dans un avenir proche, KINTO France s'engage à réaliser un audit approfondi du site. En plus de l'analyse des principaux composants et modèles, cela fournira un aperçu complet de l'état d'accessibilité de l'ensemble du site web.

12. Préparation de cette déclaration

L'audit du site web a été réalisé en avril 2024.

Cette déclaration repose sur l'examen d'un échantillon représentatif de pages web par des experts en accessibilité, à l'aide d'une combinaison de tests manuels et automatisés.

Cette déclaration a été mise à jour le 04/06/2026.